

Arrondissement de
RAMBOUILLET
Canton de CHEVREUSE
Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation
20 avril 2026

Date d'affichage de
convocation
20 avril 2026

Nombre de conseillers

En exercice : **13**

Présents : **10**

Votants : **10**

L'an deux mille vingt-six,

Le 27 avril,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Magny-les-Hameaux, Légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de la tenue de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre-Louis BRIERE, Président.

Présents :

Pierre-Louis BRIERE, Laetitia MARLIN, Ouafae BENDRISS, Thérèse MALEM, Nicolas BRUNET, Jean-Marie THEBAULT, Jacqueline GESTIN, Hayat LAKHYALI, Gasparine MIRABEL, Sahar MENDY

Excusés :

Maud BOUDAL, Magali DOUSSE, Evelyne COURTECUISSÉ

Date de la séance :

27 avril 2026

Objet :

Election du Vice-Président

Le Conseil d'administration,

VU le Code Général des collectivités territoriales.

Vu l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles,

Vu la délibération du conseil municipal de Magny-les-Hameaux en date du 31 mars 2026 fixant le nombre d'administrateurs et désignant les membres élus, en son sein, auprès du CCAS,

Vu l'arrêté municipal n°2026-042-SG du 20 avril 2026, désignant les membres nommés par le Maire,

Vu l'article R.123-18 du Code de l'action sociale et des familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président délégué à bulletins secrets,

Considérant la candidature de Madame Laetitia MARLIN, administratrice, sur proposition de Monsieur le Président du CCAS,

Article 1 : DE PROCÉDER à l'élection, à bulletins secrets, du Vice-Président délégué du Conseil d'Administration du CCAS,

Article 2 DE PRONONCER les résultats du vote à scrutin secret :

- Nombre d'enveloppes contenues dans l'urne : 10
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue fixée à 6 voix

1. Madame Laetitia MARLIN a obtenu 10 voix

Accusé de réception en préfecture
078-267801082-20260427-DCCAS2026VICEPR-DE
Date de réception préfecture : 11/05/2026

Article 3 : DE PROCLAMER Madame Laetitia MARLIN Vice-Présidente du CCAS

Cette délibération est adoptée **à l'unanimité**.

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : 11/05/2026

Certifiée exécutoire le : 11/05/2026

Le Président du CCAS

Pierre-Louis BRIERE

